**Convocation du Conseil Municipal** du 9 janvier 2024 adressée individuellement à MM. les Conseillers Municipaux avec pour ordre du jour :

- Délibération révision loyer Mme RIOT

- Délibération révision loyer M. VANACKER

- Devis carrelage club house

- Délibération demande de subvention travaux Club House

- Voirie

- Entretien espaces verts commune

- Préparation vœux

- Cérémonie pour le livre « de mémoire de Soulignacais »

- Demande du Comité des Fêtes

- Questions diverses

**Procès-verbal du 18 janvier 2024 à 18 heures 00**

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie de SOULIGNAC, sous la présidence de Monsieur Michel DULON, Maire.

**Présents :** Michel DULON, Bruno LAVILLE, Jérôme VIALA, Chantal BOUDON, Florence VAZ, Juliéna ABERLEN, Richard TILLHET

**Absents excusés :** Benoît DUPOUY (pouvoir à Jérôme VIALA), Maryline BERLAND (pouvoir à Juliéna ABERLEN), Nicolas PLAULT

**Secrétaire de séance :** Florence VAZ

Monsieur le Maire propose d’ajouter à l’ordre du jour deux délibérations :

* Modification de la convention de location de la salle des fêtes
* Subvention Comité de Jumelage « Les Œillets Soulignacais »

**DELIBERATION 2024/01 : REVISON LOYER MME RIOT**

Le Conseil Municipal procède à la révision du loyer 63 Route de Darlan, occupé par Mme Alexia RIOT, avec pour date d’effet, le 3 janvier 2024, conformément au bail signé le 3 janvier 2023.

Le loyer est basé sur l’indice du 3ème trimestre.

Le taux d’augmentation est de + 3,49 % ce qui laisse le loyer mensuel à 652 € (630 € x + 3,49 % = 651,98 €, arrondi à 652 €).

Pour : 9 (2 pouvoirs) Abstention : 0 Contre : 0

**DELIBERATION 2024/02 : REVISION LOYER M. VANACKER**

Le Conseil Municipal procède à la révision du loyer 77 Route de Darlan, occupé par M. VANACKER Willy, avec pour date d’effet, le 1er février 2024, conformément au bail signé le 14 janvier 2013.

Le loyer est basé sur l’indice du 4ème trimestre.

Le taux d’augmentation est de + 3,50 % ce qui laisse le loyer mensuel à 572 € (553 € x + 3,50 % = 572,35 €, arrondi à 572 €).

Pour : 9 (2 pouvoirs) Abstention : 0 Contre : 0

**DEVIS CARRELAGE CLUB HOUSE**

M. le Maire présente le devis pour la fourniture du carrelage et des plinthes de Wendel.

Le devis s’élève à 2 676,15 € HT soit 3 211,37 € TTC.

**DELIBERATION 2024/03 : DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX CLUB HOUSE**

Monsieur le Maire expose que le projet de réhabilitation du Club House, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 63 965,55 € HT, soit 74 824,45 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d’une subvention d’Etat au titre de la dotation d’équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

* Coût total : 63 965,55 € HT
* DETR : 22 387,94 €
* Emprunt : 42 000 €
* Fonds propres : 10 436,51 €

L’échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

* Date prévisionnelle de démarrage de l’opération : courant 2024
* Date prévisionnelle de fin de l’opération : 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

* Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 63 965,55 € HT
* Approuve le plan de financement exposé
* Autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre de la DETR

Pour : 9 (2 pouvoirs) Abstention : 0 Contre : 0

**VOIRIE**

Il a été proposé à la CDC, la route du Ruisseau et la fin de la Route de Liron.

Pour l’Impasse de Arte, il y a beaucoup de travail, ces travaux seront à la charge de la commune.

Prévoir des points à temps, à voir avec l’entreprise Laurière.

Au croisement de l’Impasse de Bertrand et de la Route du Moulin, il n’y a plus de fossés.

**ENTRETIEN ESPACES VERTS COMMUNE**

Proposition de la commune de Porte-de-Benauge de mettre à disposition trois salariés, et le matériel nécessaire, pour l’entretien du bourg.

Une convention sera passée avec la commune de Porte-de-Benauge qui refacturera le temps passé, le matériel et l’entretien de celui-ci. Elle doit nous faire passer le montant horaire par salarié.

Le stade et les ponts seraient fait par RENE Julien, M. le Maire doit le rencontrer.

**PREPARATION VOEUX**

L’apéritif dinatoire sera commandé chez Mélanie FAVART.

**CEREMONIE POUR LE LIVRE « DE MEMOIRE DE SOULIGNACAIS »**

La cérémonie est fixée le dimanche 10 mars à 12 h.

Entre le 15 et 20 février, faire les invitations, le prix sera mentionné et le paiement par chèque.

**DEMANDE DU COMITE DES FÊTES**

La Présidente a demandé si une somme d’argent pouvait être versée au Comité de Jumelage.

L’ensemble du conseil n’est pas favorable.

**DELIBERATION 2024/04 : MODIFICATION DE LA CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire rappelle que les locataires de la salle des fêtes, ne se branchent pas toujours au limiteur de son, lorsqu’ils émettent de la musique, ce qui provoque des nuisances auprès du voisinage.

Le conseil municipal, à l’unanimité des membres présents décide de ne pas relouer la salle des fêtes aux personnes qui ne se seront pas branchées au limiteur de son, et qui auront provoqué des nuisances sonores.

Le conseil municipal autorise M. le Maire à modifier la convention en ce sens.

Pour : 9 (2 pouvoirs) Abstention : 0 Contre : 0

**DELIBERATION 2024/05 : SUBBVENTION COMITE DE JUMELAGE « LES ŒILLETS SOULIGNACAIS»**

Madame VAZ quitte la salle.

Monsieur le Maire fait part de la demande de la Présidente du Comité de jumelage, association « Les œillets Soulignacais » concernant le versement de la subvention annuelle à cette association.

En effet, l’association organise en juillet 2024, un voyage au Portugal, qui engendre des frais supplémentaires, la Présidente demande si en 2024 pouvait être versée la subvention de 2024 et celle de 2025.

Le conseil municipal accepte que la subvention de 2025, soit versée en 2024.

L’association « Les œillets Soulignacais » ne percevra donc aucune subvention en 2025.

Pour : 8 (2 pouvoirs) Abstention : 0 Contre : 0

**QUESTIONS DIVERSES**

* Eglise : les fissures sont de plus en plus importantes. L’architecte des Bâtiments de France va venir sur place le 20 février 2024
* Problème de menuiserie : porte de salle des fêtes et portail du cimetière. Florence VAZ a contacté une entreprise RPI Menuiserie à Sauveterre de Guyenne, rendez-vous lundi 22 janvier à 17 h. Contacter Linéa Blanca à Martres.
* Devis Pompes Funèbres LACOMBE : M. le Maire présente le devis, mais va demander à l’entreprise de le refaire, avec que la démolition du caveau.
* Courrier de M. CHASTIER Jacqueline : M. le Maire donne lecture de son courrier. Elle invite la mairie à venir constater la vitesse de nombreux automobilistes. En effet, elle demande d’étudier deux zones : 1) le carrefour de la D 139 avec la D 13 qui n’est plus adapté avec la circulation actuelle, elle pense qu’il faudrait au minimum, un tourne à gauche pour les véhicules rentrant au lieu-dit « Graveyres », ou un rond-point avec la route de Villenave de Rions. 2) le lieu-dit « Graveyres » est très dangereux pour les riverains, ils demandent une limitation à 50 km.

Ce courrier va être transmis au Centre Routier de Créon, puisqu’il concerne des départementales.

La séance est levée à 20 h 30.

**Délibérations prises : 2024/01**

**2024/02**

**2024/03**

**2024/04**

**2024/05**